

16 septembre 2019

Mobilités durables : les dispositifs du Département d'Ille-et-Vilaine

Le Département d'Ille-et-Vilaine porte pour ambition de construire une collectivité écocitoyenne, en étant « *notamment exemplaire en matière de développement durable et de qualité de vie au travail* » explique Béatrice Hakni-Robin, vice-présidente déléguée au personnel et aux moyens de services. Outre la mise en place de certains dispositifs, la collectivité a fait le choix de recruter un chargé de mission mobilités durables afin d'approfondir le travail entrepris depuis plusieurs années.

À l'occasion de la 18^{ème} édition de la semaine européenne de la mobilité (du 16 au 22 septembre) valorisant l'usage des pratiques de transports durables et responsables, retour sur différents dispositifs mis en place au sein de la collectivité :

- Dispositif de location-vente de vélos électriques.

Après une expérimentation réussie l'an passé avec 10 agents, le dispositif de location-vente de vélos à assistance électrique est reconduit pour une deuxième année. Le 2 septembre dernier, dix agents ont reçus leur vélo électrique pour l'année à venir. Preuve du succès de ce dispositif, cinquante personnes (pour dix places) se sont inscrites afin de bénéficier de ce dispositif pour l'année 2019-2020.

Le principe : contre 20 € par mois d'abonnement, l'agent dispose d'un vélo afin de se rendre sur son lieu de travail. Au bout d'un an, il dispose d'une option d'achat de 300 €.

- Une indemnité kilométrique vélo pour encourager les déplacements doux.

L'aide à la pratique du vélo sur le trajet domicile-travail se traduit, depuis septembre 2018 par le versement mensuel d'une indemnité kilométrique vélo. Le montant de l'indemnité kilométrique est celui prévu à l'article D. 3261-15-1 du code du travail soit 0,25€ par kilomètre (plafonnée à 200€ par an). En un an, déjà 140 agents déclaraient réaliser $\frac{3}{4}$ de leurs déplacements domicile-travail à vélo. Pour 2019/2020, le budget de ce dispositif est de 30 000 €.

- Mise à disposition de vélos à assistance électrique de service et de voitures électriques

Dans le prolongement des actions engagées en 2018 avec le plan vélo (dispositifs ci-dessus), le Département met à disposition des vélos à assistance électrique pour les déplacements professionnels. Ainsi, dix vélos à assistance électrique (VAE) ont été livrés en avril à l'agence départementale du pays de Brocéliande, au Cdas de Saint-Malo et aux sites rennais de Beauregard. Equipées de casques, de paniers et de gilets jaunes, les nouvelles bicyclettes complètent le parc de vélos de service, au nombre de 26 désormais.

De plus, parmi les véhicules mis à disposition des agents pour leurs déplacements professionnels, 10 nouvelles voitures électriques, avec une autonomie de 300 km, viennent enrichir l'offre.

- **Développement du covoiturage**

Afin de réduire l'utilisation de voitures pour se rendre au travail, le Département a, en 2019, adhéré à l'association Ehop, spécialisée dans la mise en place de solution de covoiturage afin d'avoir une communauté dédiée aux agents départementaux sur la plateforme « Ouestgo ». Une cinquantaine d'agents sont désormais inscrits propose de covoiturer afin de se rendre au travail et mutualiser les moyens.

- **Mise en place du télétravail**

Durant une expérimentation d'un an, près de 280 agents ont ainsi testé le télétravail régulier ou ponctuel à leur domicile ou plus rarement dans un tiers-lieu (espace de co-working, site départemental plus près de chez eux). Après ce test qui s'est révélé concluant, les élu.es de l'assemblée départementale ont décidé de déployer le télétravail dans l'ensemble des services départementaux à compter du 1er janvier 2020.

Le futur des dispositifs :

En octobre, une enquête mobilité sera lancée auprès des agents afin d'établir un diagnostic à la mise en œuvre et au renforcement d'actions. Cette enquête permettra notamment de faire le point sur les pratiques des agents, leurs attentes ainsi que les freins à lever pour se déplacer en douceur.